

PRIX DE COMPOSITION MUSICALE DU COLEGIO DE ESPAÑA ET DE L'INSTITUTO NACIONAL DE LAS ARTES ESCÉNICAS Y DE LA MÚSICA (I.N.A.E.M.)

L'Institut National de las Artes Escénicas y de la Música et le Colegio de España de la Cité internationale universitaire de Paris organisent leur XXVII^e Prix de Composition Musicale.

Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les compositeurs espagnols âgés de 35 ans maximum lors de l'appel à candidature.

PRIX

Le Prix devra obligatoirement être décerné. Le lauréat se verra octroyer 5.000 Euros représentant la commande d'une oeuvre instrumentale d'une durée maximale de 15 minutes qui devra inclure pour sa double première interprétation les MATÉRIAUX MUSICAUX.

L'oeuvre sera programmée à Paris et, par l'INAEM, dans une ville d'Espagne, dans le cadre de la saison du Centro Nacional de Difusión Musical (CNDM). L'oeuvre sélectionnée sera annoncée comme "première exclusive. Commande du Colegio de España et du CNDM/INAEM", dans un délai inférieur à deux ans, à partir de la remise de la partition et des correspondants matériaux musicaux.

Pour le concert au Colegio de España, il sera indispensable de trouver un accord auprès de l'institution pour toute question relative aux conditions et caractéristiques techniques de l'ensemble des oeuvres du programme dudit concert, ainsi que pour le nombre de musiciens.

La participation au concours implique l'autorisation de la part des compositeurs pour la diffusion non commerciale du concert dans la page web du Colegio de España.

OBLIGATIONS DU LAURÉAT

Le lauréat s'engagera par écrit à remettre une oeuvre au Colegio de España au 1^{er} septembre 2023 au plus tard.

Pièces à fournir :

Les candidats devront fournir, par **courrier postal recommandé et par courrier électronique, un ensemble de documents identiques** détaillés à la suite :

A - Par courrier postal recommandé

- 1 - Curriculum vitae dactylographié en espagnol.
- 2 - Photocopie de la carte d'identité.
- 3 - Une ou deux partitions, sur des feuillets numérotés, composées durant les deux dernières années.
- 4 - Enregistrement sur CD audio (reproductible sur lecteur CD) correspondant aux partitions présentées.

Ces documents ne seront pas retournés aux candidats.

B - Par courrier électronique

- 1 - Curriculum vitae dactylographié en espagnol.
- 2 - Photocopie de la carte d'identité.
- 3 - Une ou deux partitions, sur des feuillets numérotés, composées durant les deux dernières années.

Ces documents seront envoyés sous forme de fichiers PDF joints au message principal.

Le nom des fichiers joints ne doit pas contenir des point, des accents, ni d'autres signes de ponctuation.

L'ensemble des documents peut être distribué en plusieurs envois électroniques, à condition que le poids maximum de chaque courrier, en incluant les fichiers joints, n'excède pas 20 Mo.

4 - Enregistrement sonore des partitions présentées.

Le lien en ligne (link on-line) de l'enregistrement accessible à partir d'internet (page web, youtube, soundcloud ou équivalent) devra être indiqué dans le corps du courrier électronique.

Dans le corps de chaque message électronique, une liste détaillée comprenant le nom exact de tous les fichiers envoyés et le numéro du message où il se trouvent inclus, devra être indiqué.

Au bas du texte de chaque courrier électronique, le nom, prénom, adresse postale et téléphone du candidat devront être indiqués.

Le texte suivant devra figurer comme Objet du message:

XXVII Prix de Composition Musicale INAEM-Colegio de España, "prénom et noms", Message "... d'un total de "...

Exemple d'Objet: *XXVII Prix de Composition Musicale INAEM-Colegio de España, Joste Menstor, Message n° 3 d'un total de 4.*

Ces conditions requises sont indispensables afin de garantir la bonne réception des documents.

JURY

Le jury sera composé de personnalités en lien avec le monde de la composition musicale ainsi que le représentant de l'INAEM et un autre du Colegio de España.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être envoyé par **courrier postal recommandé et par courrier électronique entre le 6 octobre et le 2 novembre 2022 inclus à l'adresse postale et électronique suivante:**

Colegio de España

Prix de Composition Musicale du Colegio de España et de l'I.N.A.E.M.

Cité internationale universitaire

7E, Bd. Jourdan

75014 PARIS

E-mail: secdir@colesp.org

Le Colegio de España accusera réception par courrier électronique de l'envoi des candidatures. Seul cet accusé de réception fera foi de la réception des candidatures.

DÉCISION DU JURY:

La décision du jury sera communiquée à tous les participants le 12 décembre 2022 au plus tard. Elle sera sans appel.

Les questions non prévues par ce règlement seront résolues par le jury.

La participation à ce concours implique l'acceptation du règlement ci-dessus.

Paris, le 5 octobre 2022

Pour toute information complémentaire :

Colegio de España

Prix de Composition Musicale du Colegio de España et de l'I.N.A.E.M.

Cité internationale universitaire

7E, Bd. Jourdan

75014 Paris

E-mail: secdir@colesp.org

<http://www.colesp.org>